



Déclaration préalable des élus du SNUipp-FSU à la CAPD du 14 mai 2013

Monsieur le directeur académique,

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, nous souhaiterions évoquer plusieurs questions relevant de la CAPD.

Tout d'abord la session 2013 des évaluations nationales CE1 et CM2. Les directives ministérielles précisent qu'elle est facultative et n'est soumise à aucune remontée des résultats. Nous vous demandons, si c'était nécessaire, qu'aucune pression ne soit faite sur les écoles à ce sujet.

Nous souhaitons par ailleurs rappeler les modalités de mises en place des APC pour l'année prochaine. Il est prévu que le conseil des maîtres propose l'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires. Nous demandons l'application de la circulaire ministérielle de cadrage sans aucune restriction. Le contenu de l'APC ne se limite pas à la reproduction du contenu du temps d'AP. La répartition du temps d'APC n'est pas obligatoirement sur une fréquence hebdomadaire et peut s'organiser sur une période restreinte de l'année. Nous vous demandons, ainsi qu'aux IEN, de faire confiance aux collègues pour cette mise en place.

Nous constatons que seulement 6,1 % des écoles de Vaucluse sur 8 communes effectueront le passage à 4 jours et demi à la rentrée de septembre 2013.

C'est moins que le nombre annoncé à la date du 1er avril. C'est une nouvelle preuve que cette réforme des rythmes n'est pas cohérente et qu'un autre projet doit être mis sur pied. Néanmoins, aussi peu suivie soit cette réforme, elle va avoir des impacts sur la vie professionnelle de collègues. Notamment pour ceux ayant des enfants scolarisés dans des communes restant à 4 jours dont l'organisation familiale va se compliquer.

Autre impact pratique, comment seront gérés les remplacements du mercredi pour les TR de chaque circonscription ? Comment seront rattrapées ces heures en plus ?

La même question est posée pour l'organisation des services fractionnés des collègues exerçant sur plusieurs écoles dont une partie seulement sera à 4 jours et demi.

La dernière question avant d'aborder l'ordre du jour concerne le devenir des postes d'EVS aide à la direction. Comme chaque année à cette période, ni les écoles ni les personnes employées sur ces postes n'ont d'informations sur leur devenir après le 30 juin. Nous demandons que la CAPD soit informée des démarches entreprises par la direction académique auprès de la DIRECCTE pour assurer le maintien des postes dans les écoles et des personnes actuellement employées.

La CAPD va examiner aujourd'hui le passage à la Hors Classe des PE. Nous rappelons notre opposition à l'existence de la hors-classe et notre revendication de la création d'un corps des PE unique dont la grille intègre les indices de la Hors Classe dans ses échelons supérieurs. Avec un passage automatique d'échelon à un rythme identique pour tous qui permettrait une revalorisation des rémunérations des PE.

Le contingent de postes attribués au département est-il connu ? Est-il en augmentation ?

La CAPD va examiner les projets d'affectation des collègues enseignants pour la rentrée prochaine, nous remercions les personnels de la DVRH pour la date d'envoi des documents préparatoires à la CAPD mais aussi pour la qualité des documents fournis. Ce délai supérieur à 8 jours nous a permis de faire un travail de vérification approfondi. La possibilité donnée de faire remonter des problèmes et d'éclaircir plusieurs situations en amont de la CAPD va faciliter les travaux de la commission.

Les premières nominations examinées vont être celles sur les postes à profil.

À propos de ces postes, nous manifestons à nouveau notre désaccord avec ce mode de recrutement

en dehors des règles communes et de tout barème sur des postes qui ne nécessitent pas un profilage.

Nous souhaitons avoir lecture des avis des commissions d'entretien afin de pouvoir apprécier la justesse des jugements portés sur les capacités des candidats à travailler sur les postes offerts. Nous rappelons qu'à avis égal de la commission c'est le barème qui s'applique. Chaque postulant doit être destinataire d'un courrier d'information détaillant les motifs de refus.

S'agissant du poste de CPC EPS Avignon 1 nous dénonçons le fait qu'il n'ait pas été offert à tous.

De plus nous regrettons que le poste ULIS la tour d'aigues ne soit accessible que par poste à profil qui plus est avec un recrutement académique. Cela laisse la situation de 4 collègues candidats sur ce poste en suspens et bloque aussi l'ouverture de la liste complémentaire pour le stage CAPSH option D.

Pourquoi n'avez vous pas fait connaître l'existence de plusieurs candidatures au ministère pour le départ en stage DDEEAS ? Pourquoi avoir envoyé une seule candidature en liste principale et ne pas avoir listé de candidature en liste complémentaire ?

– Plus de 200 collègues restent sans affectation à l'issue de la 1ère phase. 53 postes restent non pourvus dont 6 postes de maître G et 2 postes de psychologues scolaires. Continuent à se décliner ici les effets désastreux de la politique de démantèlement des RASED qui a été initié depuis plusieurs années. Le refus d'envoyer des collègues en stages de spécialisation va toucher encore plus d'élèves en difficultés auxquels l'école publique ne pourra pas apporter d'aide.

Nous demandons qu'un appel à candidature soit lancé auprès des collègues du département qui en remplissent les conditions afin qu'au moins les postes de psychologues soient occupés à la rentrée prochaine.

– Sans les postes de l'ASH, ce sont donc environ 45 postes qui seront proposés en phase d'ajustement.

– 10 directions restent vacantes : cela exprime les difficultés croissantes d'exercice de cette fonction. Il apparaît urgent de réduire les tâches, d'améliorer les décharges et de revaloriser financièrement en points d'indice les directeurs d'école.

– 3 collègues ayant une mesure de carte scolaire n'obtiennent pas de poste de repli. dont une collègue ayant en plus une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé. Quelles solutions peuvent être trouvées ? Il est indispensable que ces collègues bénéficient d'un regard bienveillant en phase d'ajustement.

– Quelle considération pourra être faite de la situation de Madame OLIVE Séverine sur laquelle Madame Arnal n'a pas pu se prononcer ? Nous rappelons que cette collègue demande à bénéficier de la bonification handicap au titre de son conjoint et qu'elle est à titre définitif et n'obtient rien en 1ère phase.

– Nouveauté pour ce mouvement 2013, les postes de brigade de formation continue pour lesquels seulement 27 participants à la 1ère phase ont fait acte de candidature, il en restera 5 à pourvoir en phase d'ajustement.

– Une fois les travaux de la CAPD finis, la phase d'ajustement du mouvement va commencer. Quand l'implantation des postes « plus de maîtres que de classe » et « scolarisation des moins de 3 ans » dans les écoles sera-t-elle connue ? Les nominations des collègues sur ces postes seront-elles réalisables à la phase d'ajustement dont la CAPD se tiendra le 1er juillet ?

– Le dernier point à l'ordre du jour concerne les demandes d'Exeat et Ineat.

Les intégrations par Ineat pourront se faire une fois toutes les demandes de réintégration après disponibilité satisfaites. Nous demandons que l'administration nous donne un état précis du nombre de postes budgétaires occupés et vacants actuellement pour, le cas échéant, déjà procéder à la réintégration des collègues qui le demandent. Principalement, nous demandons que soient réintégrés dès maintenant les collègues qui en ont fait la demande depuis quelques mois alors qu'ils sont en disponibilité de droit.

Les élus du SNUipp à la CAPD

Pauline CASTETS – Nicolas ODINOT – Julie CHARDON - Carole BAYEUX – Alexandra APRIN –
Layla PEIGNIEN – Frédéric MOURIES – Vanina ABASSI